

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 AVRIL 2024**

Session extraordinaire du Conseil de la Ville de Cookshire-Eaton tenue sous la présidence de monsieur le maire Mario Gendron le 30 avril 2024 à 12 h 30 au 220, rue Principale Est à Cookshire-Eaton et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Mario Gendron, maire (présence à distance)
Monsieur Jean-Marc Dickenson, conseiller du district 1
Madame Cindy Duquette St-Louis, conseillère du district 2
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4
Madame Daphné Raymond, conseillère du district 5 et mairesse suppléante
Madame Josée Pérusse, conseillère du district 6

Absence
Aucune

Sont également présents monsieur Martin Tremblay, directeur général / greffier, madame Françoise Ruel, greffière adjointe, madame Jessica Shank, trésorière, et monsieur René Lavigne, directeur du Bureau de projets.

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**
- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**
- 3) **Période de questions.**
- 4) **Programme PRIMEAU 2023, sous-volet 1.2 – Engagement de réalisation du projet selon les balises économiques.**
- 5) **Période de questions.**
- 6) **Levée ou ajournement.**

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**

La greffière adjointe certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, les membres présents à l'ouverture de la séance extraordinaire formant le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement convoquée et constituée par le président, monsieur le maire Mario Gendron.

2) Adoption de l'ordre du jour.

Résolution 2024-04-9548

Les membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 30 avril 2024 et renonçant à sa lecture, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte cet ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Période de questions.

Aucune.

4) Programme PRIMEAU 2023, sous-volet 1.2 – Engagement de réalisation du projet selon les balises économiques.

Résolution 2024-04-9549

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée au programme d'infrastructures municipales d'eau 2023 (ci-après nommé « PRIMEAU 2023 ») pour le projet numéro 2034051 visant à mettre en place une usine de traitement d'eau potable et un réseau d'aqueduc destinés à desservir les immeubles urbains du secteur Johnville (résolution municipale numéro 2023-10-9182);

CONSIDÉRANT les correspondances électroniques datées des 23 et 24 avril 2024 reçu de la part du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (ci-après nommé « MAMH »), direction des programmes d'infrastructures d'eau - Montréal, relativement au montant d'aide financière pouvant être admissible selon les balises économiques pour le projet;

CONSIDÉRANT QUE ces correspondances confirment pour le projet, dont une demande d'aide financière devra être soumise au sous-volet 1.2 du PRIMEAU 2023 pour la réalisation des travaux, un coût maximal admissible pour les travaux de l'ordre de 6 754 500 \$, jumelé à un taux d'aide financière d'environ 88.4 % pour une aide financière maximale de l'ordre de 5 973 390 \$ pour ce projet;

CONSIDÉRANT QU'une troisième correspondance électronique datée du 29 avril 2024 mentionne que le coût maximum admissible (CMA) sera basé sur le total des montants présentés et reconnus admissibles pour la réalisation des études préliminaires et des plans & devis;

CONSIDÉRANT QUE le CMA du sous-volet 1.1 du PRIMEAU 2023 pourra être établi une fois que la Ville de Cookshire-Eaton aura soumis les montants réels ou selon le cas estimé des dépenses précédentes soit, une fois les contrats octroyés;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires soumis à la demande du sous-volet 1.1 du PRIMEAU 2023 sont estimés jusqu'à présent à 950 000 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation préliminaire positive du MAMH à l'égard de cette demande, à l'exception des dépenses non admissibles au sous-volet 1.1 du PRIMEAU 2023;

CONSIDÉRANT QUE pour le sous-volet 1.2 du PRIMEAU 2023, le MAMH prend en compte un taux de croissance de la population sur une base de

10 ans, correspondant selon l'estimation de la Ville de Cookshire-Eaton à 10 % pour le secteur de Johnville, soit 14 résidences en sus des 141 résidences visées par le projet;

CONSIDÉRANT QUE les montants d'aide financière pour le projet seront confirmés par une lettre de promesse, sous la signature de la ministre, au sous-volet 1.2 du PRIMEAU 2023;

CONSIDÉRANT QUE pour privilégier de ce taux d'aide financière, la Ville de Cookshire-Eaton devra poursuivre ses efforts afin d'obtenir un bilan de la stratégie d'économie d'eau potable approuvé au moment de la promesse et s'engager à produire d'ici l'année 2026 un plan de gestion des actifs (PGA);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu de :

POURSUIVRE le projet numéro 2034051 visant à mettre en place une usine de traitement d'eau potable et un réseau d'aqueduc destinés à desservir les immeubles urbains du secteur Johnville;

ACCEPTER la proposition d'aide financière reçue de la part du MAMH, direction des programmes d'infrastructures d'eau - Montréal, confirmant :

- un coût maximal admissible de l'ordre de 6 754 500 \$, jumelé à un taux d'aide d'environ 88,4 %, pour une aide financière maximale d'environ 5 973 390 \$ pour ce projet;
- au sous-volet 1.1 du PRIMEAU 2023, une estimation du CMA à 950 000 \$;
- au sous-volet 1.2 du PRIMEAU 2023, un taux de croissance de la population sur une base de 10 ans, correspondant à une estimation de 10 % pour le secteur de Johnville, soit 14 résidences en sus des 141 résidences visées par le projet, estimé approximativement à 805 000 \$;

AUTORISER monsieur René Lavigne, directeur du Bureau de projets, à signer tout document afférent à la réalisation de ce projet, conformément aux engagements faisant l'objet de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) Période de questions.

Aucune.

7) Levée ou ajournement.

Résolution 2024-04-9550

Sur la proposition du conseiller Jean-Marc Dickenson, il est résolu que la séance extraordinaire soit levée à 12 h 49.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario Gendron
Maire

Françoise Ruel
Greffière adjointe